

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**ACTE D'ENGAGEMENT (A.E) – *Prestations traitées à prix global et forfaitaire***

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | **Identifiants** |

**OPERATION : CHATEAU DE FONTAINEBLEAU (77300)**

**OBJET DU MARCHE :** **Rénovation et Aménagement des accueils du vestibule Serlio – Phase 1**

**Marché passé selon une procédure adaptée** en application des articles L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1° et R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

**N° DU MARCHE :**

**Intitulé et numéro de Marché ou du lot :**

**Lot n°1 : INSTALLATIONS DE CHANTIER - MACONNERIE - GROS-ŒUVRE**

Montant TTC du marché en EURO :

Code projet : J. 217.16

**TITULAIRE : *(à préciser)***

*Adresse e-mail du titulaire : (à préciser)*

**Maître de l'Ouvrage** : L’établissement public du château de Fontainebleau

**Mandataire du Maître de l'Ouvrage et Pouvoir adjudicateur** : L’Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)

**Ordonnateur :** Le Président de l’OPPIC

**Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements nécessaires aux bénéficiaires de nantissements ou de cessions de créances :** Le Président de l’OPPIC

**JUSTIFICATION DE LA QUALITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE AU NOM DE L’OPPIC :**

Décret du 24 mai 2023 portant nomination du Président

**Comptable assignataire des paiements :** Mme l’Agent comptable de l’OPPIC,30 rue du château des rentiers – CS 61336 - 75647 Paris cedex 13

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

***A remplir par le candidat, ENTREPRISE UNIQUE***

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT**

Je soussigné (nom, prénoms) :

Agissant pour mon propre compte OU pour le compte de

- Adresse du siège social :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

- Téléphone :

- Courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

Désigné ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché mentionnées à l’article 2 du CCAP,

et conformément à leurs clauses, engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Le candidat déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du Code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

## Le délai de validité de mon offre est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

### A remplir par les contractants du GROUPEMENT D'ENTREPRISES.

**ARTICLE 1 - CONTRACTANTS**

Nous soussignés,

\* Monsieur agissant en qualité de

- Au nom et pour le compte de :

- Au capital de :

- Ayant son siège social à :

- Téléphone :

- Courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

\* Monsieur agissant en qualité de

- Au nom et pour le compte de :

- Au capital de :

- Ayant son siège social à :

- Téléphone :

- Courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

*(Etc. selon le nombre de co-traitants)*

Désignés ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché mentionnées à l’article 2 du CCAP,

et conformément à leurs clauses, engage l’ensemble des membres du groupement sur la base de l’offre du groupement à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du Code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

Le délai de validité de l’offre du groupement est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

L'entreprise ………………………………… est le mandataire du groupement conjoint/solidaire (**A préciser**).

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du représentant du pouvoir adjudicateur pour l’exécution du marché.

**ARTICLE 2 - PRIX**

L’offre du titulaire est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois d'établissement des prix, soit le mois **de novembre2025**,dit mois « M ZERO » (m0).

Les modalités de variation des prix sont fixées à l’article 3.3 du CCAP.

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées par application du prix global et forfaitaire défini au présent article et dont la décomposition figure dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Montant hors TVA**  **en EURO**  **(valeur m0)** | **TVA à 20%** | **Total TTC**  **en EURO** |
| **Montant total du**  **Marché (offre de base)** |  |  |  |
| **Montant de la Variante imposée n°1**  Dépose-repose grand lustre de l’escalier de Minerve |  |  |  |
| **Montant de la Variante imposée n°2**  Bâche décorative sur palissade de chantier cour Ovale |  |  |  |
| **Montant total du Marché avec Variante imposée**  **n° 1** |  |  |  |
| **Montant total du Marché avec Variante imposée**  **n° 2** |  |  |  |
| **Montant total du Marché avec Variantes imposées**  **n° 1 et 2** |  |  |  |

Soit en toutes lettres et hors taxes :

* Montant total du Marché (offre de base) :

*Montant en Euros :*

* Montant total du Marché avec Variante imposée n° 1 :

*Montant en Euros :*

* Montant total du Marché avec Variante imposée n° 2 :

*Montant en Euros :*

* Montant total du Marché avec Variantes imposées n° 1 et n° 2 :

*Montant en Euros :*

**Il est précisé que le titulaire s'engage sur un montant libellé en lettres.**

La DPGF figure dans les pièces jointes au présent marché.

*Précision à l’attention des membres du groupement en cas de remise d’offre par un groupement : l’article 2 prix devra également faire apparaître le montant des prestations par co-traitant* *(dans le tableau suivant, pour l’offre de base, la variante imposée n°1 et la variante imposée n°2).*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement** | * + - * 1. **Prestations exécutées par les membres du groupement** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**ARTICLE 3 - SOUS-TRAITANCE**

*Directive pour la rédaction de cette clause*

*- Cette clause est obligatoire (choisir l’option a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE).*

*- Le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées doit toujours être indiqué.*

**a)** - Je n'envisage / nous n’envisageons pas de sous-traiter.

**b)** - Cas d’un titulaire unique : l’annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d’un groupement titulaire : l'annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

L’annexe au présent acte d’engagement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage / nous n’envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

***(à préciser)***  EURO HT.

**ARTICLE 4 - CESSION DE CREANCE**

***A remplir par le titulaire***

A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourra céder est de en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) :

- en euros HT : **(à préciser)**

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du Code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement de créance relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

#### B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire avec paiement sur comptes bancaires séparés

La répartition des prestations que chacun des membres du groupement s’engage à réaliser figure à l’article 2 du présent AE.

Le montant maximal de la créance que le groupement titulaire pourra céder est de en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) :

- 1er cotraitant – Mandataire

Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 2ème cotraitant

Montant en euros HT : **(à préciser)**

*(Etc. selon le nombre de co-traitants)*

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement de créance relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

**ARTICLE 5 – DUREE ET DELAIS**

Le présent lot prend effet à compter de sa notification au titulaire.

Le délai global d’exécution de l’opération, à savoir de l’ensemble des travaux, est de 15 mois.

Le délai global d’exécution de l’opération, période de préparation comprise, commence à courir à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage du lot dit "premier lot". Ce premier lot est le lot n***°*** 01 « Installations de chantier – Maçonnerie – Gros œuvre ».

Cet ordre de service est porté à la connaissance les titulaires de chacun des autres lots.

Le délai d’exécution du présent lot s’insère dans le délai global d’exécution de l’opération.

Le calendrier prévisionnel de l'opération concernée est donné en annexe au CCAP.

**ARTICLE 6 - PAIEMENTS**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l’établissement bancaire suivant :

###### A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

**INSERER RIB ICI**

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

###### B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire avec paiement sur comptes bancaires séparés

1er cotraitant – Mandataire

-

**INSERER RIB ICI**

2ème cotraitant

**INSERER RIB ICI**

*(Etc. selon le nombre de co-traitants)*

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

**ARTICLE 7 - AVANCE**

Lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT et en application de l’article R. 2191-3 du Code de la commande publique, le titulaire peut bénéficier d’une avance de 5% (cinq pour cent), sauf s’il y renonce.

Le taux de l’avance fixé au paragraphe précédent est porté à 10% lorsque le titulaire du marché public (ou son sous-traitant admis au paiement direct) est une petite et moyenne entreprise.

**En cas de cocontractant unique :**

Le titulaire est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003.

Oui  Non

Rayer la mention inutile :

J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP.

**En cas de groupement :**

*1er cocontractant (mandataire)*

Le cocontractant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003.

Oui  Non

Rayer la mention inutile :

J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP.

*2ème cocontractant*

Le cocontractant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2003.

Oui  Non

Rayer la mention inutile :

J’ACCEPTE

JE REFUSE

de percevoir l'avance prévue à l'article 5.2 du CCAP.

*(Etc. selon le nombre de co-traitants)*

Le Titulaire

|  |  |
| --- | --- |
| **C** | **PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION** |

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Les variantes suivantes seront retenues dès la notification du présent marché :

*A cocher si les variantes sont acceptées*

Variante imposée 1

Variante imposée 2

Le montant final du marché s’élève donc à :

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

- Annexe n° 1 : Demande d'acceptation des sous-traitants ;

- Annexe n° 2 : Clauses sociales*.*

Visa de l’instance de contrôle Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Le

|  |  |
| --- | --- |
| **D** | **MISE AU POINT** |

A l’occasion de la mise au point du marché public, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature du document concerné**  **et numéro de l’article modifié[[1]](#footnote-1)** | **Nature de la modification apportée[[2]](#footnote-2)** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **E** | **SIGNATURE DE LA MISE AU POINT** |

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité

du signataire (\*)

A , le

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

A , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur

**ANNEXE N° 1 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**MARCHE N°**

DEMANDE D'ACCEPTATION DU OU DES SOUS-TRAITANTS ET

D'AGRÉMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU OU

DES CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE

**OBJET DU MARCHÉ : Rénovation et Aménagement des accueils du vestibule Serlio – Phase 1**

**ANNEXE N° 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**LOT 01 - INSTALLATIONS DE CHANTIER - MACONNERIE - GROS-ŒUVRE**

**MARCHE N°**

ANNEXE RELATIVE AUX CLAUSES SOCIALES

Le titulaire,

Représenté par : Nom du signataire :

Prénom :

Qualité :

* Déclare avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et notamment de l’article 1.7 relatif à l’action obligatoire d’insertion.
* S’engage à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué à l’article 1.7 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* S’engage à prendre l’attache de l’EPEC, facilitateur désigné par le pouvoir adjudicateur, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par l’EPEC.
* S’engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

Fait à ……………………………………. Le ……………………

Le Titulaire

(Signature et cachet)

1. Exemple : CCTP article 3. [↑](#footnote-ref-1)
2. Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par .......... ». [↑](#footnote-ref-2)